

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN ÉTHIQUE CLINIQUE (L'« ASSOCIATION »)

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 3 OCTOBRE 2019

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ATTENDU que le conseil d'administration de l'Association a adopté les règlements généraux modifiés no. 1.1 ;

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition dument appuyée, il est résolu à l'unanimité de ratifier les règlements généraux modifiés no. 1.1 de l'Association tel que soumis par le conseil d'administration.

NOMBRE DES ADMINISTRATEURS

ATTENDU que le conseil d'administration de l'Association a adopté le règlement no. 3 de l'Association afin de réduire le nombre d'administrateurs de 5 à 3 membres;

IL EST RÉSOLU

Sur proposition dument appuyée, il est résolu à l'unanimité de ratifier le règlement no. 3 afin de réduire le nombre des administrateurs de l'Association tel que soumis par le conseil d'administration.